

**Jeudi 4 juillet 2024**

**de 18h à 20h**

Salle Petrucciani à la mairie de Tours – 4 Bd Heurteloup

par **Julien Molard**  
Historien et philosophe  
tourangeau



# Le roi de France et son pouvoir du Conseil aux Etats généraux



*Le roi de France règne et gouverne en son Conseil choisi par lui et entièrement à sa dévotion. A partir du règne de Philippe le Bel (1285-1314), le roi convoque les trois états du royaume en une assemblée, aux pouvoirs limités, qu'on appelle les États généraux. Si ces Etats avaient pu évoluer en Communes comme en Angleterre, on aurait évité la sanglante révolution.*

**LIBRE PARTICIPATION**

Les bénéfices liés à ces conférences sont intégralement reversés à l'association Sénégalite pour nourrir et scolariser les enfants de Ndongolor au Sénégal

Renseignements auprès de Michel Rousseau 06 88 08 85 82 <https://www.senegalite.fr>

